

Communiqué de presse Conseil communal

Comptes 2018 de la Ville du Locle La forêt qui cache l'arbre

La réévaluation en 2018 des actions Viteos améliore les comptes de la Ville du Locle sans en améliorer la situation financière. Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de Fr. 5'418'412.-, l'exercice 2018 se termine avec un déficit de Fr. 596'874.17. Ce résultat providentiel tient compte de la réévaluation comptable des actions Viteos à hauteur de 2.7 millions de francs, phénomène ponctuel et qui change la donne au niveau du résultat final.

Si le résultat est meilleur que prévu au budget, il a tout de même été nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer le ménage communal ; en effet, la réévaluation des actions Viteos est une opération comptable ne générant aucune liquidité. La dette est ainsi passée de 100.7 millions à 109.1 millions de francs.

Le Conseil communal prend note des effets de la reprise conjoncturelle et son effet sur les recettes fiscales. Néanmoins, il reste inquiet de l'évolution du niveau de la dette. Le résultat des comptes est certes meilleur que prévu au budget, mais le gain de 2.7 millions de francs avec la réévaluation des actions Viteos n'a aucun impact sur la trésorerie. Sans cet élément, le déficit serait de 3.3 millions de francs. Et si l'on ajoute à cela 1.5 million de recettes fiscales extraordinaires en 2018, le déficit pourrait même atteindre 4.8 millions de francs.

Le Conseil communal reste donc plus que prudent dans son analyse du résultat et confirme la nécessité où il se trouve d'augmenter le coefficient fiscal de 2 points pour affronter plus sereinement les années à venir.

La reprise conjoncturelle ne suffit pas à équilibrer les comptes, car un déficit structurel perdure. Ce dernier résulte des adaptations législatives cantonales de ces dernières années qui ont eu des incidences très importantes sur les flux financiers entre les communes, notamment suite à la modification de la répartition des impôts entre l'Etat et les communes (bascules d'impôts des personnes morales et physiques) et à la mise en place d'un fonds de répartition de l'impôt des personnes morales avec une retenue à la source de 30% (redistribuée ensuite en fonction du nombre d'habitants et d'emplois). Ainsi, même en cas de retour à une très haute conjoncture comparable à l'année 2013, le niveau des recettes fiscales ne pourra techniquement plus atteindre des montants aussi importants.

De plus, des réformes à venir sont encore susceptibles de peser sur les comptes, avec les implications de la mise en place annoncée d'un nouveau régime financier cantonal. La révision de la fiscalité des entreprises et des personnes physiques, ainsi que la refonte de la péréquation intercommunale, auront des effets financiers estimés à près de 1 million de francs sur la commune.

Les investissements bruts pour 2018 se montent à Fr. 6'921'282.- et les investissements nets à Fr. 6'083'101.-. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à hauteur de Fr. 12'346'900.-, incluant un montant important pour la STEP. Sans cette dernière, le budget des investissements bruts était de Fr. 9'346'900.-. Cela signifie que le 74% du budget des investissements bruts a été utilisé.

Le niveau de la dette communale à moyen et long terme devient préoccupant puisqu'il se monte au 31 décembre 2018 à Fr. 109'117'230.-. Ce solde représente une augmentation de 8.4 millions de francs par rapport à l'année précédente. L'augmentation s'explique en partie par le versement tardif, en début d'année 2019, de l'impôt frontalier dû normalement en 2018. Il a donc fallu emprunter, de manière transitoire, un montant de 6.7 millions de francs. De plus, comme mentionné précédemment, la réévaluation des actions Viteos n'apportant aucune liquidité, cela ne contribue pas à diminuer le niveau de la dette.

Conclusion

Le Conseil communal ne fait pas preuve de trop de pessimisme, il sait aussi reconnaître les signes encourageants. La reprise conjoncturelle en 2018 est réelle et selon les prévisions connues au 1^{er} trimestre 2019, l'année en cours voit cette tendance perdurer. Des mesures ont pu être prises assez tôt pour limiter la croissance du déficit et il ne faut pas relâcher cet effort. De plus, le développement de la zone des Saignoles avec la nouvelle usine de Audemars Piguet Renaud & Papi ou l'extension du groupe Rolex au Col-des-Roches, avec ses marques Tudor et Kenissi, tout comme la réalisation de nouveaux quartiers d'habitations, laissent entrevoir l'avenir avec plus de confiance.

Le rapport complet est en ligne sur le site internet www.lelocle.ch

Le Locle, le 15 mai 2019

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.